

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

2^{ème} RÉUNION DE 2010

Séance du 23 février 2010

CG 10/2^{ème}/VI-06

**PLATE-FORME LOGISTIQUE DÉPARTEMENTALE
SUR LES COMMUNES DE
CAMPSAS, LABASTIDE-SAINT-PIERRE ET MONTBARTIER**

—
Après 4 années d'études, de prospection et d'engagement de notre Assemblée, l'année 2010 correspondra au démarrage de l'aménagement de la Plate-forme Logistique.

Lors de notre dernière réunion plénière, le 27 novembre 2009, le montage financier global de la Plate-forme Logistique a été présenté, et celui de la première tranche d'aménagement détaillé.

Cette première phase de travaux correspond à la viabilisation d'environ 150 Ha dont 100 Ha seront commercialisables.

**I – DOSSIER DE RÉALISATION DE ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ
ET DE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE**

L'enquête publique relative aux dossiers de demande de Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P), à la loi sur l'eau et à la mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme (P.L.U) s'est tenue du 10 janvier au 11 février. Sur toute la durée de l'enquête publique, l'ensemble de la population a pu prendre en compte l'avancée du projet et faire part de son avis au sein des registres mis à disposition.

Suite à la clôture de cette enquête, la commission en charge de sa coordination dispose d'un délai d'un mois pour formuler ses conclusions.

Dès réception de ces conclusions, les communes concernées et le Syndicat Mixte devront délibérer avant de transmettre le dossier en Préfecture.

La Préfecture pourra ainsi prendre l'arrêté préfectoral dès le mois d'avril.

II - BUDGET PRIMITIF 2010 DU SYNDICAT MIXTE

Pour l'année 2010, le Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Plate-Forme Logistique Départementale a établi un projet de Budget Primitif.

Ce Budget Primitif s'élève au total à 15 895 750 € dont 145 000 € en fonctionnement et 15 750 750 € en investissement.

Conformément aux statuts du Syndicat Mixte, approuvés par notre Assemblée lors de la DM1 2008, les contributions de chaque membre du Syndicat s'établissent selon les principes suivants :

- **concernant le fonctionnement**, il est assuré par le Conseil Général (85%) et les communes de Campsas, Labastide-Saint-Pierre et Montbartier (5 % chacune),

- **en ce qui concerne les investissements**, ils sont financés au moyen de crédits bancaires. Un pool bancaire sera constitué afin de travailler, sous forme d'avances mises à la disposition du Syndicat Mixte. Ces avances seront ensuite remboursées à l'organisme prêteur, au fur et à mesure de la vente des terrains.

a) – Section de fonctionnement

Il faut noter que sur cette section, l'année 2009 a été l'occasion d'embaucher deux personnes au niveau du Syndicat Mixte afin d'en assurer la gestion et le fonctionnement.

Le Syndicat Mixte disposait, en 2009, d'une section de fonctionnement de 111 000 €.

Il convient désormais de porter cette section à hauteur de 145 000 € afin de permettre la prise en charge des premiers intérêts d'emprunts mais, aussi, donner les moyens au Syndicat Mixte de mobiliser un emploi supplémentaire à temps partiel afin d'assurer le suivi de sa comptabilité.

	BP 2010 primitif (en euros)
<u>011 Charges à caractère général</u>	7 000
Fournitures administratives	
Primes d'assurances	
Indemnités comptables	
Autres services extérieurs	
012 Charges de personnel et frais assimilés	90 000
66 Charges financières - Services bancaires et assimilés	45 000
022 Autres postes	3 000
(dépenses imprévues – frais de déplacements...)	

DEPENSES	145000
74 Dotations, subventions et participations	
Participation des membres	
Conseil Général (85%)	115 000
Commune de Campsas (5%)	7 250
Commune de Labastide-Saint-Pierre (5%)	7 250
Commune de Montbartier (5%)	7 250
Reste à réaliser 2009	8 250
RECETTES	145 000

Pour 2010, et afin de ne pas déstabiliser l'action du Syndicat Mixte, je vous propose de maintenir la répartition de cette section de fonctionnement entre le Département (85 %) et les communes concernées (5 % chacune) comme définies dans les statuts.

Pour les exercices à venir, à partir de 2011, et compte tenu des nouvelles dispositions de fiscalité locale, notamment la suppression de la taxe professionnelle, il sera nécessaire, en liaison avec les trois communes concernées, de définir un nouveau mode de répartition des charges et des recettes prenant en compte l'évolution du contexte fiscal.

b) – Section d'Investissement

L'année 2010 sera celle de la réalisation des premiers aménagements structurants de la Plate-forme Logistique. Dans ce cadre, le Budget Primitif 2010 intègre une somme de 15 750 750 €.

	BP 2010 primitif (en euros)
Travaux préparatoires	
Assistance à maîtrise d'ouvrage (25% de 155 000 euros)	38 750
Étude SNCF (modification de la ligne haute tension)	140 000
Étude de sol	10 000
Archéologie	207 000
Convention SAFER	130 000
Étude faune-flore (inventaire avant travaux)	5 000
Assistance étude gaz (délégation de service public)	5 000
Étude Habitat-Mobilité	15 000
Phase chantier	
Maîtrise d'œuvre	100 000
Foncier (80 Ha)	4 600 000
Aménagement – travaux de la ZAC	10 000 000
RFF – Embranchement fer (solde)	500 000

IV – LES ENTREPRISES

Depuis le lancement de ce projet notre Agence de Développement Économique, dans le cadre de sa mission de prospection, assure la promotion de la Plate-Forme Logistique en participant, notamment, à des salons spécialisés, comme le Salon International du Transport et de la Logistique de Paris, en réalisant des campagnes d'information à l'attention des investisseurs ou, plus récemment, avec le lancement du site internet de la zone, www.zonelogistique.fr.

Ainsi, de nombreux investisseurs, promoteurs et entreprises ont été rencontrés, dont la société INTERMARCHE qui souhaitait créer, à proximité de sa base logistique de Bressols une nouvelle plate-forme logistique.

Suite à de nombreux contacts préparatoires, il est désormais possible de vous confirmer que la société INTERMARCHE a déposé un permis de construire, sur la zone logistique départementale, pour la réalisation d'un bâtiment de 70 000 m², sur une emprise foncière de 24 Ha, avec à la clef 600 emplois.

Ainsi le chantier du bâtiment INTERMARCHE débutera en concomitance avec les travaux de viabilisation de la zone, afin d'assurer un démarrage d'activité pour le début de l'année 2011. La première phase du projet de la société INTERMARCHE correspond à la réalisation de 40 000 m² et représente, à la mise en service, 250 emplois.

Dès l'entrée en activité de la première tranche, la société INTERMARCHE engagera les travaux de la seconde, qui représente 30 000 m² supplémentaires.

La réalisation de ce nouveau bâtiment vient conforter l'implantation de la société INTERMARCHE sur notre territoire. En effet, la base de Bressols est maintenue dans son périmètre actuel.

De plus, cette implantation constitue un véritable atout pour le démarrage de la Plate-forme qui va nous permettre de drainer de nouvelles entreprises. Elle aura un effet locomotive sur de nombreux acteurs de la filière logistique, en donnant à notre zone départementale une meilleure visibilité.

D'ores et déjà, le Syndicat Mixte et l'A.D.E 82 du Tarn-et-Garonne sont en contact étroit avec 6 porteurs de projet pour une surface globale de plus de 200 000 m² de bâtiment sur environ 70 Ha et représentant plus de 700 emplois. La perspective des 2 000 emplois sous 3 à 4 ans est tout à fait envisageable.

Compte tenu de ce qui précède, je vous propose de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte de la publication de l'arrêté de création de Z.A.C et de l'état d'avancement de ce projet ;
- Approuve le Budget Primitif 2010 du Syndicat mixte d'un montant de 15 895 750 € ainsi répartis :
 - 145 000 € pour le fonctionnement, assuré par le Conseil Général (85 % soit 115 000 €) et les communes de Campsas, Labastide-Saint-Pierre et Montbartier (les 15 % restants, soit 30 000 €, à raison de 5 % chacune, soit 7 250 €) ;
 - 15 750 750 € pour les investissements qui porteront sur les premiers équipements structurants :
 - l'investissement sur la première tranche sera répercuté sur l'ensemble du foncier cessible ;
 - le chantier d'Intermarché débutera concomitamment avec les travaux de viabilisation de la zone pour assurer un démarrage d'activité au début 2011 ;
- Ratifie l'inscription d'une somme de 115 000 € sur l'article 65617 sous-fonction 91 afin de prendre en compte la participation du Conseil Général dans le fonctionnement du Syndicat Mixte.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,